



**Fédération canadienne de handball olympique**  
**Canadian Team Handball Federation**  
453, rue Jacob-Nicol, Sherbrooke, QC J1J 4E5  
[www.handballcanada.ca](http://www.handballcanada.ca)

## **L'INFO HAND #006-10**

Date : Jeudi, 1<sup>er</sup> avril 2010  
À : Fédérations provinciales de Handball  
De : François LeBeau, directeur des opérations  
Objet : Horaire de compétition révisé  
Échéancier

### **Horaire de compétition révisé**

La FCHO a révisé l'horaire initial que vous avez reçu et nous avons apporté quelques correctifs suite aux commentaires reçus des provinces et du comité organisateur.

Premièrement, nous avons modifié l'horaire de la première journée et nous avons également corrigé le nom du second plateau pour les journées de samedi et dimanche.

Nous vous demandons de détruire la copie de l'horaire que vous retrouvez dans le précédent Info Hand.

[Horaire Championnats Canadien Junior 2010](#)

### **Échéancier**

#### **9 avril 2010**

Nous vous rappelons la date du 9 avril pour la réception des frais d'inscription des équipes qui participent aux Championnats Canadiens Senior et Junior, et ce montant inclus le dépôt de 200\$ par équipe. Donc, chaque province doit déboursier un montant de 900\$ par équipe participante. À noter qu'à défaut de paiement, la province fautive se verra facturer un montant de 50\$ par journée de retard.

## **16 avril 2010**

La prochaine date d'échéance est le 16 avril 2010 et vous devrez faire parvenir à la FQHO les frais d'affiliations provinciale pour 2010-2011, les listes de membership de chaque participant de l'année 2009-2010 (SVP, indiquez le nombre seulement) et finalement le formulaire d'enregistrement d'équipe no 2 pour la catégorie junior. À noter que cette liste pourra être modifié jusqu'à la réunion des entraîneurs du Championnat Canadien Junior.

Pour faciliter la confection de ce rapport, nous vous enverrons dans le prochain newsletter une grille synthèse dans laquelle vous pourrez y inscrire vos données.

À défaut de respecter la date d'échéance, la province fautive se verra facturer un montant de 50\$ par journée de retard.

Pour consulter les échéances, nous vous prions de cliquer sur le lien suivant : [Échéances](#)